

# Congé de vote à l'élection générale de 2024



# TEMPS DE CONGÉ POUR VOTER

 **PRÊTS À VOS MARQUES VOTEZ!**

## EMPLOYÉS

La loi du District de Columbia exige que les employeurs publient cet avis, qui informe les employés des dispositions concernant les congés administratifs payés pour voter aux élections tenues dans le District de Columbia et dans d'autres endroits où leurs employés sont éligibles pour voter.

Cet avis doit être affiché de manière visible sur tous les sites où les employés se présentent pour travailler ou transmis aux employés par d'autres moyens.

### DATES ET HEURES DE VOTE

**VOTE ANTICIPÉ :** Du lundi 28 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024  
Les premiers bureaux de vote sont ouverts de 8 h 30 à 19 h.

**LE JOUR DE L'ÉLECTION :** Mardi 5 novembre 2024  
Pour les élections, les bureaux de vote sont ouverts de 7 h à 20 h.

### VOS DROITS :

La loi du District de Columbia (D.C. Code Officiel § 1-1001.07a) vous permet, sur demande auprès de votre employeur, de prendre au moins deux heures sur votre quart de travail prévu pour voter :

- lors d'une élection organisée dans le District si vous êtes admissible pour voter dans le District ; ou
- au cours d'une élection organisée dans la juridiction dans laquelle vous êtes admissible à voter

### VOTRE EMPLOYEUR PEUT :

- vous demander de soumettre votre demande de congé payé pour voter dans un délai raisonnable avant la date à laquelle vous souhaitez voter ; et
- préciser les heures pendant lesquelles vous pouvez prendre des congés payés pour voter, y compris en vous obligeant à :
  - voter pendant la période de vote anticipé pour l'élection ; ou
  - voter au début ou à la fin de votre quart de travail, que ce soit pendant la période de vote anticipé ou le jour du scrutin

### VOTRE EMPLOYEUR NE PEUT PAS :

- interférer avec, restreindre ou refuser toute tentative que vous faites de prendre un congé payé pour voter en vertu de la loi en vigueur ; ou
- exercer des représailles contre vous pour avoir pris des congés payés afin de voter en vertu de la loi en vigueur

**Pour plus d'informations, appelez la Commission électorale de DC au (202) 727-2194.**